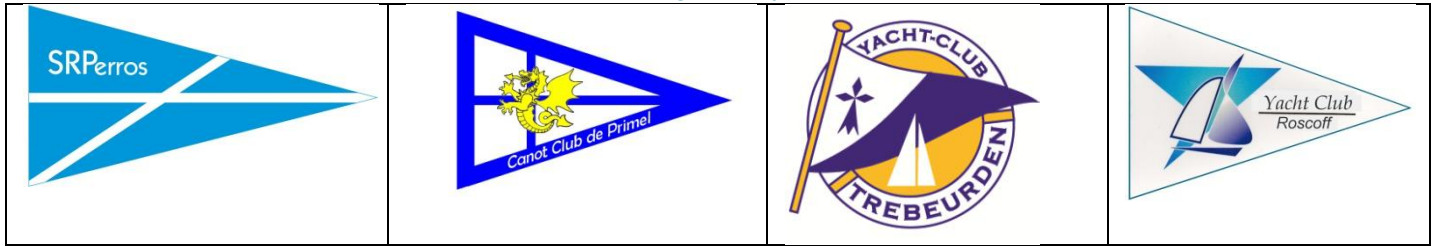


# TREGOR - LEON 2019

Organisée par :



## AVIS DE COURSE

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV)
- les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers
- les règlements fédéraux
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

### 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE & INSCRIPTION

#### 3.1. ADMISSIBILITE

La régata est ouverte à :

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B,C,D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer au moins de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- Les bateaux devront présenter un certificat OSIRIS habitable en cours de validité
- Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'admission
- Les catégories OSIRIS A,L de moins de 6 mètres ne sont pas admises à courir

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 3.2. INSCRIPTIONS

La pré-inscription se fait en ligne sur le site du (<https://www.srperros.com>) dès que possible. Le nombre de bateaux participant étant limité à 50, la priorité à l'inscription sera donnée dans l'ordre des préinscriptions. La date limite de réception du dossier d'inscription transmis par courrier postal à la Société des Régates de Perros (port du linkin, 22700 Perros Guirec) accompagné du règlement des frais d'inscription est fixée au 15 Mai 2018.

### 4. DROITS A PAYER

Les frais d'inscriptions sont de 60 € par bateau & couvrent la participation aux régates, la participation du skipper et des membres de l'équipage aux apéritifs/casse-croute des équipages, remises des prix, un poste d'amarrage gratuit dans les ports :

- Roscoff du 6 au 8 Juin,
- Trébeurden le 9 Juin,
- Perros Guirec du 11 Juin Mai au 16 Juin.

Une caution de 30€ par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon, ...

## 5. PROGRAMME

**Vendredi 7 Juin** de 16 :00 à 20 :00 au Yacht club de Roscoff :

- Inscriptions, Vérification des licences et certificats médicaux
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours
- Pot d'inscription

**Samedi 8 Juin** : Port de Roscoff / Port de Roscoff

- 9 :00 : Briefing
- 10 :00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Parcours côtiers en baie de Roscoff
- 19 :00 : Buffet des équipages

**Dimanche 9 Juin** : Port de Roscoff / Primel-Trégastel / Trébeurden

- 9 :00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Parcours côtier vers Prime Trégastel
- 12 :00 : Pause déjeuné & pot des équipages sur le quai
- 14 :00 : Parcours côtier vers Trébeurden
- 18 :00 : Accès Ile Millau avec navette
- 20 :00 - Buffet des équipages

**Lundi 10 Juin** : Trébeurden / Perros Guirec

- 9 :00 : 1<sup>er</sup> signal d'avertissement - Parcours côtier vers Perros Guirec (fermeture porte 13 :35)
- 15 :00 : Concours de godille
- 18 :00 - Proclamation des résultats et pot de clôture au club house de Perros Guirec

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 10 :00

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 7. LES PARCOURS

Les parcours se seront de type côtier et seront disponibles avec les instructions de course.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENTS

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Les classements seront effectués en plusieurs groupes. Les groupes seront définis à la clôture des inscriptions.

## 10. PLACES AU PORT

Les pontons visiteurs doivent être utilisés pour les coureurs ou selon les instructions du capitaine de port ou organisation.

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire. Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

## 14. PRIX

Des prix seront distribués pour les podiums des différentes catégories et sur tirage au sort.

## CONTACTS

Email : tregorleon.voile@gmail.com